

Présentation synthétique du Compte Financier Unique (CFU) 2024

1- Présentation du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui planifie l'aménagement et le développement d'un territoire sur 20 ans. Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux (PLU(i), carte communale).

Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a été créé par arrêté préfectoral en date du 6 août 2012. Il a pour seule compétence l'élaboration, l'évolution, la mise en oeuvre et l'évaluation du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

Conformément à la procédure prévue au code de l'urbanisme, le SCoT a été approuvé par le Comité syndical le 4 mars 2020 et est entré en application le 24 août suivant. Le Syndicat Mixte le met maintenant en oeuvre ; le SCoT doit se décliner dans les Plans Locaux d'Urbanisme (inter)communaux et dans les politiques sectorielles locales (mobilité, habitat, économie, environnement, énergie, etc.).

Le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a au 31/12/2024 deux agents : un Directeur/Chef de projet SCoT et un Chef de projet Observation territoriale et SIG, tous deux titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

2- Présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, en les fusionnant. C'est la première année que le Syndicat Mixte met en place le CFU.

Le Budget du Syndicat Mixte est composé de deux sections : l'une portant sur le fonctionnement, l'autre sur l'investissement.

Le budget 2024 a été exécuté en fonctionnement à hauteur de 201 212,77 € en dépenses et 185 049,24 € en recettes, et en investissement à hauteur de 13 882,11 € en dépenses et 57 066,57 € en recettes.

Le résultat de l'exercice 2024 présente un déficit de 16 163,53 € en fonctionnement et un excédent de 43 184,46 € en investissement, soit un résultat excédentaire cumulé de 27 020,93 €.

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2023 présentait un excédent de 27 013,98 € en fonctionnement et un excédent de 91 940,60 € en investissement.

Après report, le résultat de clôture de l'exercice 2024 présente un excédent de 10 850,45 € en fonctionnement et un excédent de 135 125,06 € en investissement, soit un résultat cumulé excédentaire de 145 975,51 €, hors restes à réaliser.

Il n'y a pas de restes à réaliser en 2024.

Fonctionnement

Les dépenses concernent principalement les charges de personnel (chapitre 012 – 111 609,46 €), les charges de fonctionnement (redevances pour les locaux, assurance, prestations de services assurées par la CCB et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (Paie), etc. / chapitre 011 : 30 296,98 €) et les indemnités des élus (chapitre 65 : 18 191,14 € (comptes 65311 et 65313)).

Les recettes sont constituées principalement des participations appelées auprès des Communautés de communes qui s'élèvent à 170 000,00 € (chapitre 74).

Les autres opérations, en dépenses et recettes, concernent des opérations d'ordre purement comptables (amortissements – chapitre 042).

Investissement

Côté dépenses, aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2024.

Côté recettes, la subvention FEADER portant sur l'étude de planification du développement des énergies renouvelables et de récupération a été revue à la baisse et perçue pour un montant de 9 922,48 €.

Le Syndicat Mixte a également perçu cette année un montant de 6 200,71 € du Fonds de compensation de la TVA.

Les autres opérations, en dépenses et recettes, concernent des opérations d'ordre purement comptables.

CONTACT :

Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire
Espace France Services – 32 rue des Maçons – B.P. 134 – 33394 BLAYE CEDEX
Tél. : 05 57 42 68 90 – @ : contact@scot-hautegironde.fr
www.scot-hautegironde.fr